



Comité de programmation du Pays de Saintonge Romane

Compte-rendu du comité de programmation du 18 mai 2018

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les membres du comité de programmation :

Membres Publics

BARREAUD Sylvain, Président du GAL et Président de la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge	Titulaire
GRENON Jean-Claude, Président du Pays de Saintonge Romane	Titulaire
MARGAT Alain, Maire de Corme-Royal	Titulaire
MASSIAS Yves, Maire de Jazennes	Titulaire
SAGOT Jean-Pierre, Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saintes	Titulaire
MORDANT Jean-Pierre, Conseiller municipal à Gémozac	Titulaire

Membres Privés

HOUBRON Pascal, Directeur de l'office de Tourisme Saintes & la Saintonge	Titulaire
ROBERT Vincent, Directeur de l'APMAC	Titulaire
DAUTRY-AUTIN Eva-Maria, Coordinatrice générale de l'Association TERDEV	Titulaire
RIALLAND Valérie, Productrice fermière en agriculture biologique	Titulaire
ROUAUD Michel, Président de l'Association St Fiacre	Titulaire

Equipe technique:

DEAU Delphine, Animatrice et Gestionnaire LEADER HUTTEAU Chantal, Animatrice LEADER

Nombre de votants : 11 membres.

Le comité est représenté ce jour par 6 membres publics et 5 membres privés. Monsieur COASSIN (membre privé) n'est pas présent mais a voté par mail (le 7 mai 2018) pour les 3 projets. Il a complété les grilles de sélection des projets et les a envoyées par mail. Avec son vote, le double quorum est ainsi respecté.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Actualité du programme LEADER et avenant à la convention
- 2/ Dossiers présentés en opportunité :
 - Grande halle des Abattoirs plateau technique, APMAC
 - Boucles cyclables, Communauté de communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge
 - Transition énergétique en Cœur de Saintonge, Communauté de communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge
- 3/ Questions diverses





Introduction

Monsieur BARREAUD introduit la séance en rappelant la situation compliquée de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020. Les différents points de blocage évoqués lors du comité de programmation du 17 octobre 2017 sont toujours d'actualité notamment les paiements des dossiers qui ne sont toujours pas effectifs.

Il précise que le Pays a reçu le 20 avril 2018 un courrier, conjointement signé du Préfet de région et du Président du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, précisant que la région Nouvelle-Aquitaine assurera désormais à la place de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, l'instruction des dossiers du dispositif LEADER. Ce transfert nécessite d'adapter le cadre juridique et de recruter des agents. Il est mentionné dans le courrier que l'objectif de la région « est d'être en mesure d'assurer pleinement cette mission à compter de l'été 2019 ». Monsieur BARREAUD est bien conscient de l'incidence de ces délais sur les projets.

Avenant n°2 – modification de la maquette financière

Les membres du comité ont délibéré favorablement à l'unanimité pour modifier l'enveloppe financière comme suit (M. BARREAUD n'a pas voté pour respecter le double quorum) :

	Enveloppe initiale	Enveloppe modifiée
Axe 1 – Circuits courts alimentaires	239 000,00 €	165 142,40 €
Fiche n°1	9 000,00 €	0,00€
Fiche n°2	230 000,00 €	165 142,40 €
Axe 2 – Patrimoines et Culture	594 739, 39 €	829 485,42 €
Fiche n°3	302 341,39 €	509 486,18 €
Fiche n°4	292 398,00 €	319 999,24 €
Axe 3 - Transition énergétique	441 700,36 €	287 862,00 €
Fiche n°5	53 640,00 €	11 140,00 €
Fiche n°6	176 398,00 €	80 000,00 €
Fiche n°7	211 662,36 €	196 722,00 €
Coopération - Fiche n°8	47 997,00 €	40 946,93 €
Animation Gestion - Fiche n°9	441 142,25 €	441 142,25 €
TOTAL	1 764 579,00 €	1 764 579,00 €





Dossiers en opportunité

1- Grande halle des Abattoirs – plateau technique, APMAC

Agnès HENNIQUAU, Présidente de l'APMAC et Vincent ROBERT, Directeur, sont venus présenter le projet devant les membres du comité de programmation.

Intitulé du projet : Grande halle des Abattoirs – plateau technique

Fiche action LEADER : 3 – encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée

Maître d'ouvrage : APMAC

Localisation du projet : anciens abattoirs de Saintes. 21 rue de l'Abattoir 17100 Saintes

Descriptif du projet : réhabilitation et aménagement de la grande halle pour réorganiser l'espace en deux parties :

- Un plateau technique capable de reproduire les conditions d'accueil d'un théâtre, pour accueillir en résidence des artistes (expérimentation technique des spectacles, tournage de clip vidéo pour la promotion des musiciens du territoire...) et des stagiaires de la formation professionnelle (création d'une formation certifiante de niveau V)
- Un atelier de mise à disposition des nombreux équipements scéniques du parc de matériels de l'APMAC

Objectifs du projet :

Combler le déficit de lieu de travail sur le territoire et développer une dynamique de co-construction de projet artistique en partenariat avec les opérateurs locaux : réseau des musiques actuelles (UNI-SON, espace Chavagne), tiers lieux (le sillo à Saintes, la Grande Ourse à Saint Sauvant), Gallia Théâtre, Pays de Saintonge Romane

Développer une offre de formation professionnelle aux métiers du spectacle pour renforcer l'employabilité des professionnels du territoire en leur donnant accès à un outil moderne et parfaitement fonctionnel.

L'organisation de partenariats avec les chantiers d'insertions et les missions locales permet d'atteindre des publics fragiles, éloignés de l'emploi.

Permettre la production de supports multimédia destinés à la promotion des artistes musiciens via les réseaux sociaux et plateforme de visionnage (facebook, youtube...) avec accès internet très haut débit et outils de production audio-visuel numériques.

Résultats attendus/ retombées sur le territoire :

Professionnalisation des publics

Accessibilité des moyens de production et de formation pour renforcer l'attractivité du territoire Identification de l'APMAC comme étant un lieu de ressource pour les professionnels et les partenaires institutionnels et privés

Publics visés:

Personnes en insertion professionnelle ou retour à l'emploi

Semi-professionnel, bénévoles associations, en cours de professionnalisation (artistes, techniciens) Professionnels du spectacle (artistes, techniciens)





Partenaires associés :

Ville de Saintes (réhabilitation du bâtiment = 320 000€HT)
Département de la Charente-Maritime
Région Nouvelle Aquitaine, Pôle éducation et citoyenneté
AFDAS (OPCA branche spectacle vivant)
Pôle Emploi spectacle

Plan de financement :

	Dépense	s HT	%	Rec	ettes HT	%
	Travaux	85 545,46 €	55%	Fonds propres APMAC	60 000,00 €	46%
Aménagement	honoraires	5 902,64 €	4%	Région Naq	30 848,10 €	10%
	Structure Layher	50 000,00 €	32%	LEADER	65 000,00 €	42%
	Pose Layher	4 000,00 €	3%	BC-Caire	2 500,00 €	2%
	Note de calcul	700,00€	0%			0%
Equipement	équipe contre- balancée	2 500,00 €	2%			
scénotechnique	palans électriques	7 800,00 €	5%			0%
Accompagnemen t	Prestations LABA	1 900.00 €				
	TOTAL	158 348,10 €		TOTAL	158 348,10 €	

Les échanges ont porté sur :

- la superficie du bâtiment : 200 m², Il y aura une partie dédiée à la formation et une partie dédiée au stockage du matériel.
- la qualité des formations: formations longues (de 9 à 10 mois) et certifiantes. Il y a un axe « professionnel » avec les formations certifiantes et un axe « bénévole » avec des expérimentations techniques possibles (association la Grand'Ourse, le Silo, le Gallia, tournages de clip, etc.)
- le local des anciens abattoirs de Saintes est mis à disposition gratuitement par la ville de Saintes. En contre partie, l'APMAC ne reçoit pas de subvention de fonctionnement. La Ville de Saintes, propriétaire du bâtiment, paye les travaux de gros œuvre (toiture, huisserie, dalle) et l'APMAC finance l'aménagement interne lié à l'activité.

Pour voter, chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets de la fiche-action n°3. Note obtenue : 13/15 (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 10/15). Il s'agit de la moyenne des notes des 11 membres votants (M.ROBERT ne pouvant voter).

Les membres du comité de programmation ont décidé d'approuver le projet. Ils considèrent que ce projet s'intègre dans la stratégie du programme LEADER.





2- Boucles cyclables, Communauté de communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge

Daniel TIREAU, Délégué communautaire, Mathieu BARBAUD, Directeur Général des Services et Sébastien POCH, chargé de mission à la CDC sont venus présenter le projet devant les membres du comité de programmation.

Intitulé du projet : BOUCLES CYCLABLES

Fiche action LEADER: N°7 – soutenir les collectivités vers une transition énergétique exemplaire

Maître d'ouvrage : CDC COEUR DE SAINTONGE

Partenaires associés :

- DEPARTEMENT
- REGION
- COMMUNES
- OFFICE DE TOURISME

Localisation du projet : L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CDC COEUR DE SAINTONGE

Descriptif du projet :

Continuer les actions de développement de la mobilité douce s'inscrivant dans le cadre d'un territoire TEPOS en constituant un réseau de boucles cyclables alliant la mise en valeur de ses atouts touristiques.

Inscrire cette démarche dans une action de développement durable et transition énergétique profitable à tous.

Associer les 18 communes au projet en les reliant entre elles.

Laisser la possibilité de raccordement aux territoires voisins.

Assurer la communication du projet par différents supports :

- Internet par la promotion de la mobilité alternative.
- Support papier (lettre, dépliant) pour la communication de proximité.
- Support fixe sur itinéraire pour les flux de vélotouristes
- Accés aux services, développement durable, transition énergétique

Objectifs du projet :

- Offrir aux habitants du territoire un déplacement doux sécurisé validé par la Direction des infrastructures leur permettant de rallier les communes entre elles et accéder aux services locaux en faisant la promotion d'une mobilité alternative autre que des véhicules motorisés.
- Ouvrir le maillage vers d'autres territoires (ROCHEFORT, ROYAN, MARENNES, SAINTES, ST SAVINIEN.)
- Faire découvrir le territoire en s'appuyant sur un flux important de vélotouristes empruntant 2 axes majeurs structurant que sont la Flow Vélo et la Vélodysée (Eurovéloroute).

Résultats attendus/ retombées sur le territoire :

Diminuer les énergies fossiles et réduire les conséquences néfastes que sont les émissions de Co2 sur le bilan carbone et l'empreinte écologique.

Drainer 10 % des flux velotouristes de la Flow vélo et la Vélodysée

Publics visés: Vélotouristes-habitants du territoire





Echéance du projet : été 2019

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
TRAVAUX VOIRIE	183 145.26	DEPARTEMENT	59 443.57	30
SIGNALETIQUE	15 000.00	REGION	39 629.05	20
COMMUNICATION	2 000.00	LEADER	20 000.00	10
		FONDS PROPRES	81 072.64	40
Total HT	200 145.26	Total HT	200 145.26	100

Les échanges ont porté sur :

- les moyens de communication : de nombreux relais sur Internet avec le site internet de la Flow vélo : https://www.laflowvelo.com/, le site de la CDC https://www.coeurdesaintonge.fr/, le site de l'office de tourisme : http://www.saintes-tourisme.fr/Decouvertes/A-pied-ou-a-velo. Le journal communautaire sera également un bon relais d'information auprès des habitants.
- l'importance de la sécurité des cyclistes sur les 73 km : la CDC a obtenu la validation de la Direction des infrastructures qui vérifie la sécurité et aborde la question de l'entretien des voies.
- la possibilité de mettre des compteurs pour évaluer le passage et l'utilisation des déplacements doux. C'est prévu dans un second temps car il y aura des écocompteurs installés via la Flow vélo. L'idée étant de voir où ils seront positionnés pour harmoniser les éco-compteurs sur l'ensemble de la CDC.

Pour voter, chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets de la fiche-action n°7. Note obtenue : 11/12 (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 8/12). Il s'agit de la moyenne des notes des 11 membres votants (M.BARREAUD ne pouvant voter).

Les membres du comité de programmation ont décidé d'approuver le projet. Ils considèrent que ce projet s'intègre dans la stratégie du programme LEADER.





3- Transition énergétique en Cœur de Saintonge, Communauté de communes Charente- Arnoult Cœur de Saintonge

Monique RIVIERE, Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse, Mathieu BARBAUD, Directeur Général des Services, Cindy Palmier, Animatrice référente des actions sécurité routière et Stéphane GOMEZ, Coordonnateur PEL, PEDT, PEAC à la CDC Coeur de Saintonge Charente-Arnoult sont venus présenter le projet devant les membres du comité de programmation.

Intitulé du projet : Transition énergétique en Cœur de Saintonge

Fiche action LEADER: n° 7 - Transition énergétique

Maître d'ouvrage : CDC Cœur de Saintonge

Objectifs du projet :

- Favoriser la transition énergétique sur le territoire.
- Sensibiliser les différents publics aux transports doux.
- Familiariser les publics à l'utilisation des véhicules électriques.
- Maintenir et développer les partenariats sur la thématique du respect de l'environnement et de la sécurité routière.
- Mettre en avant une pédagogie de la mobilité douce auprès des publics jeunes et favoriser la citoyenneté.

Résultats attendus/ retombées sur le territoire :

Le développement des transports écologiques et citoyens.

La prise de conscience des jeunes et des familles sur la transition énergétique.

Indicateurs de réussite :

Nombre d'enfants, de jeunes, d'adultes et de familles touchés.

Nombre de jours d'utilisation effectués.

Nombre d'accompagnement, de conseil auprès des familles pour l'acquisition de véhicules électriques.

Publics visés : le rayonnement de ce projet profitera aux enfants et aux jeunes du territoire, ainsi qu'à leurs parents :

Pour 2018 et tous les ans tant que le projet sera possible :

- 8 classes de CM1-CM2 : 200 élèves
- 4 classes de 4ièmes : 100 élèves
- 20 élèves de la Maison familiale rurale de Pont l'Abbé d'Arnoult.
- 20 élèves de 4èmes de l'établissement Saint Louis de Pont l'Abbé d'Arnoult.
- 32 enfants des accueils collectifs de mineurs du territoire.
- 50 jeunes du secteur jeunesse de la CDC.

Soit un total de 422 enfants et jeunes. Leurs parents seront impliqués dans le projet, à la fois au niveau de la communication, mais ils seront également invités à participer à certaines actions du projet avec leurs enfants (Code de la route géant, parcours vélo et scooter...).

Un certain nombre de jeunes adultes, voire adultes seront concernés par le projet avec la mise à disposition/location des véhicules électriques afin de réaliser des stages et ou bénéficier d'un coup de pouce pour accéder à un poste de travail (estimation : 20 personnes).

Descriptif du projet :

Pour favoriser la transition énergétique, et faire des enfants et des jeunes des citoyens de demain, le projet s'appuie sur deux supports : la sécurité routière et les véhicules électriques deux et quatre roues.

L'acquisition de 12 vélos, 6 scooters, 1 voiture et 1 voiturette électriques seront nécessaires au bon déroulement du projet.

Toutes les actions seront portées par le secteur jeunesse de la CDC.





Les élèves du primaire :

Partenariat avec l'Education Nationale et la prévention MAIF qui met à disposition le permis vélo. Lieu : CDC, parking + salle du conseil.

La classe est divisée en 2 groupes :

- 1 groupe sur des exercices avec les vélos électriques, différents exercices d'équilibre, de trajectoire, de freinage....
- 1 groupe sur le code du jeune cycliste avec une sensibilisation aux panneaux du code de la route, aux équipements (vélos électriques et équipement de sécurité), à l'éco-citoyenneté et les différents pièges à éviter sur la route. Les différents déplacements doux. 45 mn et les groupes tournent.

De plus, les vélos seront mis à disposition des écoles et des ACM pour effectuer des sorties vélos (Flow vélo, boucles vélo de la CDC) et des courses d'orientation en vélo.

Quand ils ne seront pas utilisés, les agents pourront s'en servir pour des déplacements de proximité. Durée d'utilisation prévisionnelle : 40 jours pour les écoles et les ACM. Pour les agents : 20 jours.

Les collégiens :

Partenariat avec l'éducation nationale, la FFMC, la Coordination Sécurité Routière du Département et Groupama.

Lieu : parking mairie de Pont l'abbé + 1 salle à la Mairie, parking CDC + salle du conseil communautaire.

La classe/le groupe est divisée en 3 :

- 1 atelier code de la route (les différents déplacements doux) avec la moitié de la classe. 1h
- 1 atelier sécurité routière/prévention avec Mr JAGUT (FFMC, Mutuelle des Motards : distances sécurité, arrêt, l'équipement, le regard, tapis alcool... (1/4 de la classe). 30mn
- Atelier conduite mob : exercices d'équilibre, de freinage, de trajectoires.... 30mn.

La préparation des 5èmes à l'ASSR 1 : sensibilisation (avec une partie sur la transition énergétique) + examen blanc.

Lieu: collège, 2h par classe.

La préparation des 3èmes à l'ASSR 2 : sensibilisation (avec une partie sur la transition énergétique) + examen blanc.

Lieu: collège, 2h par classe.

Ces 2 actions sont dans le cadre du CESC du collège.

Code géant au collège (50 personnes entre les jeunes et leurs familles), proposé par la Coordination Sécurité Routière du Département avec des questions sur la transition énergétique.

Séjour vélo : 4 jours sur les vacances d'automne 15 jeunes du secteur jeunesse. Sensibilisation aux dangers de la route, à l'éco-citoyenneté, en lien avec la flow vélo et les boucles vélo de notre territoire mises en place par la CDC.

Découverte du vélo électrique pour les enfants et les jeunes.

Séjour Mob : en partenariat avec l'association Boiffiers Bellevue de Saintes

Dates : 6 jours aux vacances d'été (14 jeunes) avec un possible partenariat avec une autre structure de loisirs du département, 3 jours aux vacances d'automne (7 jeunes).

Objectifs:

- Faire assimiler de façon ludique, les rudiments et l'utilisation d'un cyclomoteur électrique.
- Sensibiliser les jeunes à la transition énergétique.
- Permettre aux jeunes de devenir des conducteurs responsables.
- Prévenir les conduites à risque en sensibilisant les jeunes (consommation d'alcool, stupéfiants, etc.).
- Informer, sensibiliser les jeunes aux respect des règles et du partage de l'espace routier.
- Sensibiliser les jeunes à la transition énergétique avec les mobs électriques.
- Profiter de l'intérêt des jeunes pour ce support afin de les rendre responsables et acteurs de leur devenir.





- Échanger entre les structures de loisirs du département et entre les jeunes de ces structures.
- Associer et soutenir les parents dans l'accompagnement de leur enfant dans ce projet (partage des objectifs, du contenu, etc.).

Pour les 2 mini séjours : 4 jours de préparation :

- 1 matinée pour appréhender le code de la route : connaître les principaux panneaux et les consignes de sécurité et anticiper le placement dans les intersections, la sensibilisation aux transports doux et à la transition énergétique...
- 1 à 2 ½ journées pour prendre en main les cyclomoteurs électriques sur plateau avec des exercices d'équilibre, de freinage, de trajectoire et de simulation de rondpoint.
- 2 jours avec l'auto-école JC pour la conduite sur route.
- 1 matinée pour préparer le mini séjour : règles de vie, planning de tâches, menus, courses, préparation du matériel...
- 1 après midi pour établir les itinéraires et réaliser une sortie mob ou l'on supprime l'oreillette de l'auto-école et les jeunes doivent se contenter de leurs itinéraires pour aller d'un point A à un point B.

Tout au long de l'année, des sorties mob et ou vélo seront proposés aux jeunes du secteur jeunesse. Les vélos et les scooters pourront être mis à dispositions des établissements scolaires pour organiser des sorties (Flow vélo, boucles vélo de la CDC) et des courses d'orientation.

Durée d'utilisation prévisionnelle : 40 jours pour les établissements scolaires et les ACM. Pour les agents : 20 jours.

Les lycéens, les jeunes en insertion et les adultes en insertion :

Initiation à la conduite voiture pour les lycéens à partir de 15 ans :

Partenaire : Mission Locale et auto-école de Pont l'Abbé d'Arnoult.

Les jeunes (16) bénéficient de 6 heures minimum de code de la route, 1 heure d'évaluation individuelle et 8 heures en collectif. S'ils décident d'effectuer leur conduite (normale ou accompagnée) avec l'auto-école partenaire, les heures effectuées sont prises en compte et ils bénéficient également d'une réduction supplémentaire.

La voiture électrique (Zoé) pourrait être mise à disposition/location des familles qui voudraient faire suivre la conduite accompagnée à leur enfant, mais qui n'ont pas la voiture adaptée.

Elle pourrait également servir, ainsi que la voiturette électrique, à la fois aux agents pour se déplacer sur le territoire, mais également aux jeunes et aux adultes en insertion.

Pour la réalisation de stages, de formations ou d'un coup de pouce à la mobilité pour une prise de poste.

Durée d'utilisation prévisionnelle : 6 mois pour les projets avec les jeunes et l'insertion. Pour les agents : 20 jours.

Partenaires associés :

Ce partenariat fonctionne depuis 2 ans.

Pays de Saintonge Romane (programme Leader), Fédération Française des Motards en colère (FFMC), Prévention Maif, l'éducation nationale (les écoles primaires du territoire, le collège Fontbruant de St Porchaire), la Maison familiale rurale et l'établissement Saint Louis de Pont l'Abbé d'Arnoult, la commune de Port d'Envaux, le secteur jeunesse de la CDC, les accueils collectifs de mineurs, la coordination de la sécurité routière du département, la CAF, la MSA, Groupama, l'auto-école de Pont l'Abbé d'Arnoult, l'association Boiffiers Bellevue de Saintes.





Localisation du projet : Communauté de communes Cœur de Saintonge, 18 communes, 18 000 habitants situé entre Saintes et Rochefort.

Plan de financement prévisionnel (Montant HT)				
Dépenses	Montant (€)	Recette	Montant (€)	%
6 scooters électriques	25 000€	Programme leader	54 400€	80
10 vélos électriques	11 000€	CDC Cœur de Saintonge	13 600€	20
1 voiture électrique Zoé	12 000€	Autre financeur en		
1 voiturette électrique	12 000€	cours de recherche		
1 borne	8 000€			
Total HT	68 000€	Total HT	68 000€	

Echéance du projet :

Pour 2018 et tous les ans, tant que le projet sera possible :

- Janvier-mai : préparation et recherche de financement
- Juin : semaine sécurité routière planning ci-joint.
- Juillet à décembre : déploiement de toutes les actions, dont les mises à disposition et réflexion sur le travail de la mobilité dans le cadre de l'insertion.
- Octobre : Bilan préparé et présenté par les jeunes aux familles et aux partenaires sur les actions raid mob et initiation à la conduite.

Pour 2019 : idem +

Démarrage des mises à disposition dès janvier.

Mise en place de la mobilité dans le cadre de l'insertion.

Les échanges ont porté sur :

- la nature des vélos électriques à assistance électrique
- La durée de vie des batteries : environ 5 ans (environ 1 000 cycles de charge et décharge)
- la difficulté de trouver de co-financeurs sur ce projet. Le Conseil Régional n'intervient que sur le biogaz.

Pour voter, chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets de la fiche-action n°7. Note obtenue : 10/12 (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 8/12). Il s'agit de la moyenne des notes des 11 membres votants (M.BARREAUD ne pouvant pas voter).

Les membres du comité de programmation ont décidé d'approuver le projet. Ils considèrent que ce projet s'intègre dans la stratégie du programme LEADER.

Compte-rendu approuvé par Monsieur BARREAUD, Président du GAL, le 19/06/2018